

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS DE L'ACVF

Samedi 20 août 2005
à Nyon, organisée par le Stade Nyonnais

<u>Présidence</u> :	Monsieur Jacky Marcuard, Président de l'ACVF
<u>Secrétaire du procès verbal</u> :	Madame Sylvia Huguenin, secrétaire à l'ACVF
<u>Clubs convoqués</u> :	141 clubs
<u>Présents</u> :	138 clubs
<u>Absents</u> :	3 clubs
<u>Membres du Comité central présents</u> :	MM. Jacky Marcuard, Président, Dominique Blanc, Vice-président, Pierre-André Martin, Lino Campigotto, Georges Guinand, Michel Dumusc, Michel Despland et Jean-Marc Vallélian, membres.

M. Jacky Marcuard, président du Comité Central de l'ACVF, ouvre la séance à 9h30 en souhaitant la bienvenue aux délégués de notre football national et cantonal ainsi qu' aux représentants :

- des autorités cantonales,
- des autorités communales,
- du Stade Nyonnais
- de l'ASF, de la Ligue Amateur, de la Ligue Romande ainsi que le plaisir d'accueillir M. Jacques Antenen, juge d'instruction cantonal, vice-président de la Commission de contrôle et de discipline à l'UEFA.
- de nos deux présidents d'honneur
- de nos membres d'honneur
- des délégués de la Ligue Amateur
- du président de la Fédération suisse et Fédération vaudoise des Vignerons et syndic d'Allaman, M. Gérard Vontobel
- du Groupement vétérans ASF, section Vaud
- des sociétés amies, les « 6 Grands » - la société vaudoise de gymnastique et la Fédération vaudoise des Jeunesses Campagnardes
- des membres des différentes commissions de l'ACVF ainsi que son chef technique

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

- de notre sponsor, la Maison Cornu flûtes de Champagne et Président du Yverdon-Sport FC, M. Paul-André Cornu
- des associations amies, l'ACGF, l'ANF, l'AVF, et les associations argovienne et bâloise.

La parole est donnée à M. Daniel Perroud, Président central du Stade Nyonnais qui nous retrace un bref historique de ce club qui fête ses 100 ans cette année.

Ordre du jour

1. Signature de la liste de présences

141 clubs convoqués, 138 clubs présents, majorité absolue 70, majorité des $\frac{3}{4}$, 104.

Les clubs ont été convoqués conformément à l'art. 12 de nos statuts, l'assemblée est donc valablement constituée dans le sens de l'art. 11 des statuts de l'ACVF. Le président rappelle que les dispositions de l'art. 15 des statuts font foi dans les décisions à prendre par les délégués.

Majorité des $\frac{3}{4}$ = modifications des statuts (aucune modification cette année).

Majorité absolue = élection, voir aux points 8 à 11 de l'ordre du jour.

Majorité relative = toutes autres décisions.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : M. Jean-Pierre Blanchet (FC Montcherand), M. Georges Grando (FC Tolochenaz) et M. Olivier Paley (FC Puidoux-Chexbres).

3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée de Valmont

Le procès-verbal de l'assemblée a été envoyé aux clubs par courrier au début de l'année 2005 et a paru également sur le site internet.

Ce dernier est accepté et les remerciements vont à son auteur Mme Sylvia Huguenin.

La parole est cédée à M. Claude Dupertuis, vice-syndic de la Ville de Nyon.

4. Rapport du Comité Central

En date du 27 juillet 2005, les rapports des différentes commissions ont été adressés aux clubs.

Ces rapports sont tous adoptés par les délégués et un grand merci est transmis par le président central à tous les responsables des différentes commissions pour l'excellence de leur travail.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

5. Rapport financier et rapport des vérificateurs des comptes

Après vérification par notre fiduciaire « Multifiduciaire Léman » à Lausanne, les clubs suivants ont reçu le mandat de contrôler les comptes de la saison écoulée. Cette vérification s'est faite en nos locaux, en présence des présidents de commissions, par les clubs suivants :

FC Etoile Bonvillars, FC Granges-Marnand, FC Valmont, Racing Club Villeclair

La parole est cédée au représentant de la commission, président du FC Granges-Marnand, rapporteur.

Avant de soumettre l'acceptation des comptes à l'assemblée, le représentant du FC Granges-Marnand soulève un point important. En effet, cette commission s'est penchée spécialement sur un certain point spécifique concernant les comptes de pertes et profits et du bilan et a constaté avec surprise et effarement que le montant dû par les clubs débiteurs dépassait la somme faramineuse de Frs 168'000.--. Ce manque de liquidités pose de graves problèmes au caissier central qui doit honorer chaque mois une multitude de factures et verser les salaires aux employés fixes de l'association. Consciente de la charge financière que doit supporter chaque club, cette commission souhaite que les débiteurs concernés fassent le maximum pour régulariser au plus vite leur situation. Elle encourage également l'ACVF à prendre des dispositions et sanctions nécessaires à l'encontre des récidivistes comme déjà annoncé par le Président central dans son rapport lors de l'assemblée générale 2004. Ces sanctions pourraient rapidement aboutir à un boycott des clubs concernés. Le devoir de chaque club est de s'acquitter de ses cotisations et autres amendes avant de rétribuer des joueurs ou un entraîneur.

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés et donne décharge au Comité Central ainsi qu'aux vérificateurs des comptes.

Remerciements aux vérificateurs, spécialement aux FC Etoile Bonvillars et FC Granges-Marnand et qui, après deux ans de vérifications, s'en vont comme l'exigent nos statuts.

6. Budget de la saison 2005-2006

Le budget 2005-2006 a été adressé aux clubs avant l'assemblée générale. Une augmentation des cotisations est prévue soit Frs 50.—par équipe à tous les niveaux ce qui correspond à environ Frs 3.—par joueur.

Le budget pour la saison 2005-2006 est accepté par l'assemblée.

7. Discussions et décisions sur les propositions du Comité Central de l'ACVF et des clubs, ainsi que sur toutes les questions intéressant les ligues inférieures.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

Quatre propositions ont été adressées à l'association dont une ne sera pas traitée car elle a été envoyée par e-mail par une personne simple. Le Président central rappelle que ces propositions doivent être faites par l'intermédiaire du club et signées par le Président.

Lettre du FC Chavannes-le-Chêne qui propose de modifier le processus de convocation. Le Président central informe l'assemblée que la convocation officielle par l'ACVF sera effective dès le 2^{ème} tour de la saison 2005-2006.

Des explications concernant cette convocation officielle sont données par M. Lino Campigotto, responsable informatique / internet.

FC La Sallaz soulève le problème de fixation des heures des matches pour les juniors D vu que le programme des matches des juniors E leur parvient toujours trop tard.

M. Lino Campigotto lui répond que l'on pourra toujours changer un horaire mais pas 10 jours avant car les convocations seront définitives à ce moment-là.

FC Gland souhaite également recevoir le programme des juniors E en même temps que celui des juniors D.

M. Georges Guinand rappelle qu'il n'y a pas moins de 218 équipes de juniors E à répartir dans les 6 zones du canton et que pour ce championnat les structures sont complètement différentes. Mais il est conscient du problème et va tout mettre en œuvre afin que les réunions entre les délégués des régions et les entraîneurs, se fassent beaucoup plus rapidement pour former les groupes des juniors E

Lettre du FC Lonay qui propose, pour les équipes de 4^{ème} et 5^{ème} ligue, d'avoir 5 à 7 remplaçants au lieu de 3 actuellement.

M. Peter Gilliéron, secrétaire général de l'ASF répond que ce n'est pas dans les compétences des associations mais celles de la FIFA. On reste donc pour le moment toujours à 3 remplaçants.

Lettre du FC Montcherand qui propose de modifier l'art. 43 du règlement de jeu de l'ASF comme suit : « les joueurs amateurs ne sont qualifiés pour les équipes inférieures que s'ils n'ont, depuis le 1^{er} match de championnat, pas disputé plus de 4 matches de championnat, entièrement ou partiellement, avec une équipe supérieure du même club ». Après plusieurs avis donnés dans la salle par différents clubs, la proposition soumise au vote est rejetée.

Les points 8, 9, 10 et 11 n'étant pas traités, nous passons directement au point 12.

12. Nomination des vérificateurs des comptes

Le FC Etoile Bonvillars et le FC Grange-Marnand ayant terminé leur mandat de deux ans, le Comité Central propose, comme le veut la coutume de nommer :

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

Le FC Valmont, le Racing Club Villeclair, le FC Stade-Nyonnais et le FC Rapid-Montreux.

L'assemblée accepte par acclamation ces clubs.

13. Organisation des matches de championnat, de la Coupe vaudoise et de la Coupe suisse

La parole est donnée à M. Michel Dumusc, président de la Commission des compétitions.

Recommandations faites surtout sur le fascicule bleu « Directives – Communications importantes » que tous les clubs ont reçu et dont une 2^{ème} édition sera imprimée au 2^{ème} tour de la saison 2005-2006 suite à l'entrée en vigueur de la convocation officielle.

Des remerciements vont à M. Gérald Genet, établissement des calendriers, ainsi qu' à M. Alain Maget, convocateur au bureau de l'ACVF, pour leur énorme travail.

A la fin des tours de qualifications de la Jordan s'Cup, nous aurons deux finalistes du groupe « Challenge » et deux finalistes du groupe « Elite ». Un petit tournoi sera organisé le mardi soir qui suit la fin du championnat. Ces 4 équipes seront récompensées par la Maison Jordan Peinture SA. Les 2 finalistes joueront la grande finale le vendredi soir de la même semaine à Orbe dans le cadre du 100^{ème} anniversaire du club.

La parole est cédée à M. Bernard Carrel, vice-président de la Ligue Amateur qui nous présente le nouveau magazine « Hop Suisse ». Un nouveau centre de formation a vu le jour à Emmen, qui accueille 12 joueurs talentueux provenant de différents clubs alémaniques. Tout comme celui de Payerne il est placé sous la responsabilité de M. Mario Comisetti. La formation en Suisse a fait un immense progrès et intéresse de plus en plus d'autres nations. La 2^{ème} ligue interrégionale a 5 ans et favorise beaucoup mieux et avec moins de surprises, le passage et le maintien en 1^{ère} ligue. La violence, sur et autour des terrains, préoccupe beaucoup le comité de la Ligue Amateur et celui de l'ASF. Pour rendre à ce sport toute sa noblesse, il faut agir et un groupe de travail se met actuellement en place. Situation plus souriante, celle du football féminin. Son développement nous réjouit et le nombre d'équipes inscrites est en augmentation. M. Carrel termine en remerciant au nom du comité de la Ligue Amateur, tous les délégués de leur engagement, temps et savoir faire qu'ils conservent au football vaudois.

Remise des fanions de la Ligue Amateur/ASF au Vevey Sport pour ses 100 ans et au FC Champvent, FC Croy , FC Desportiva Avenches et FC Genolier-Begnins, pour leur 50 ans.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

14. Désignation du lieu de la prochaine assemblée

C'est à Orbe que se tiendra la prochaine assemblée des délégués de l'ACVF dans le cadre du 100^{ème} anniversaire du FC Orbe. Le représentant de ce club confirme donc sa candidature pour cette assemblée qui aura lieu le 19 août 2006.

Rappel à tous les clubs que les assemblées sont attribuées jusqu'en 2016 et encore une en 2021.

La parole est donnée à M. Peter Gilliéron, secrétaire général de l'ASF qui nous parle de l'Euro 2008 mais surtout de tout ce que cette manifestation va apporter à La Suisse grâce aux retransmissions TV dans le monde entier. Des milliards de téléspectateurs et plus d'un million de visiteurs. Les stades sont prêts, une maison « Euro 2008 SA » a été fondée, dont le siège est à Nyon. Elle va employer entre 200 et 250 personnes en 2008 pour l'organisation en Suisse et en Autriche et demander également plus de 2'000 bénévoles. Un dépliant concernant toute cette manifestation est mis à disposition des dirigeants des clubs.

15. Remise des prix de bonne tenue

Voilà 7 ans que la Maison Cornu SA de Champagne sponsorise, pour un montant de Frs 20'000.--, le prix Fair-play des actifs.

Comme pour l'an passé, pour chaque ligue, 3 classements ont été établis, un pour le premier tour, un pour le deuxième tour et un pour le classement final.

2^{ème} ligue – classement final : 1^{er} FC Thierrens – 2^{ème} FC Donneloye – 3^{ème} FC Echallens II

3^{ème} ligue – classement final : 1^{er} ES FC Malley II – 2^{ème} FC Crissier II – 3^{ème} FC Ependes

4^{ème} ligue – classement final : 1^{er} FC St-Sulpice II – 2^{ème} FC Echichens III – 3^{ème} FC Romanel et FC Genolier-Begnins II (ex-aequo)

5^{ème} ligue – classement final : 1^{er} FC Ressudens II – 2^{ème} FC Poliez-Pittet II – 3^{ème} FC Gimel-Bière II – FC Pied du Jura III et FC Nord Gros de Vaud IB (ex-aequo)

Un immense merci à la Maison Cornu SA de Champagne, par l'intermédiaire de son Directeur et Président du Yverdon-Sport FC, M. Paul André Cornu, pour ce geste ô combien apprécié par l'ACVF mais surtout par les clubs.

Pour le palmarès des actifs, la parole est cédée à M. Michel Dumusc.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

Concernant la partie juniors, la parole est donnée à M. Georges Guinand.

A : remerciements à la Commission des **arbitres** qui permet à plus de 210 matches de juniors de se disputer le samedi.

B : **bravo** aux clubs qui donnent à la section juniors des moyens financiers, des structures, du matériel et des équipements pour préparer la formation de la relève.

D : **dommage et déplorable**. L'attitude de quelques présidents de clubs des ligues inférieures qui privilégient le fric et la formation à la française.

E : l'effectif juniors 2005-2006 comptera 40 **équipes** de A, 72 équipes de B, 116 de C 216 de D et 218 de E.

F : remerciements aux clubs qui soutiennent le **Flash Foot**.

G : en 2005, le camp de **Gimel** a fêté ses 10 ans d'existence. M. Raymond Cujean, présent depuis le début est l'âme de ce camp, est remercié chaleureusement puisqu'il a décidé de mettre un terme à son activité.

I : Pablo **Iglesias**, chef technique, qui après une année d'activité fait l'unanimité auprès des clubs.

M : **merci** au 20 collaborateurs de la Commission juniors.

O : merci aux travailleurs de l'**ombre**, à ces milliers de bénévoles qui permettent aux clubs de vivre.

R : **remerciements** à tous les clubs qui ont organisé une manifestation. **Réjouissant**, la participation record aux cours de formation d'entraîneurs DEF et J+S. **Rose** comme l'avenir du football juniors vaudois.

S : magnifique résultat de la **sélection M 14**, vice championne suisse et celle de la M 13, 1^{ère} à égalité avec nos amis genevois. Remerciements aux **sponsors**, Faucherre transports, 24 Heures, Athleticum, l'UEFA, le service de l'éducation physique et des sports, J+S, l'ASF et la Ligue Amateur.

V : bravo à la 5^{ème} année d'Aubonne sortie **vainqueur** à la suite du championnat suisse de football scolaire à Berne le 15 juin 2005.

Lecture est donnée encore du palmarès juniors.

16. Honneurs

M. Dominique Blanc prend la parole pour la remise des insignes d'honneur (membres des clubs et arbitres pour leurs 20 ans d'activité).

Avant de passer aux divers, le Président central Jacky Marcuard nous fait part de son rapport.

Nous transcrivons ci-après ses propos :

Il y a quelques années, la Reine d'Angleterre, dans l'un de ses rares discours, avait qualifié l'année 97 « d'annus horribilis ». C'est presque en ces termes que j'aurais parlé de la saison 2004-2005 de l'ACVF.

Auparavant quelques bonnes nouvelles du football vaudois d'élite.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

- Le FC Yverdon-Sports accède à la Super League,
- Le FC Baulmes se maintient de belle manière en Challenge League,
- Le Lausanne-Sport après deux années de purgatoire retrouve sa place qu'il n'aurait jamais dû quitter dans le football suisse. Bravo à tous et bon vent dans le championnat 2005-2006.

Voilà 3 bonnes nouvelles, trop peu pour que le président de l'ACVF se réjouisse de la santé de notre football vaudois.

Premier couac :

A la fin du 1^{er} tour, le Comité Central, pour la première fois depuis des décennies, devait exclure une équipe de 3^{ème} ligue. Des événements qui n'avaient plus rien à voir avec le football et par la faute de quelques voyous nous ont obligés à prendre la sanction extrême soit une relégation et une exclusion.

Deuxième couac :

L'échange épistolaire entre l'ACVF, l'US Terre-Sainte et le FC Le Mont ainsi que plusieurs médias. Pourquoi tant de palabres alors que depuis 2 ans les modalités sont claires. Je rappelle que l'ACVF a eu la possibilité d'avoir 2 groupes de 2^{ème} ligue et ceci est dû au bon vouloir de la Ligue Amateur et des 12 Présidents d'associations. Continuons à polémiquer et nous n'aurons bientôt plus qu'un groupe ce qui entraînerait des relégations massives dans les 2 groupes. Il faudra choisir. Certains entraîneurs voire présidents devraient arrêter de polémiquer. Ceci n'apporte rien à notre football vaudois.

Troisième couac :

Le repêchage du FC Prilly Sports et du CS La Tour-de-Peilz en 2^{ème} ligue. Vu que les articles de presse ne paraissent pas dans toutes les régions, je tiens à expliquer une toute dernière fois la chronologie des événements qui nous ont amené à prendre cette décision. En date du 2 juin 2005, le FC Prilly Sports adressait un courrier à l'ASF en demandant la relégation du FC Baulmes II en 3^{ème} ligue en vertu de l'art. 2 du RJ de l'ASF. Cet article stipule qu'une équipe de Challenge League ne peut avoir une deuxième équipe évoluant plus haut que la 3^{ème} ligue sauf si elle possède des M 21 ou une équipe d'espoirs. Sans réponse de l'ASF, le FC Prilly Sports nous demande par lettre du 29 juin 2005 la même chose. Lors d'une séance de la Ligue Amateur le week-end du 1^{er}-2 juillet 2005, en Valais, la décision de maintenir le FC Baulmes II en 2^{ème} ligue est confirmée au nom du « droit acquis ». En effet, le FC Baulmes II est monté en 2^{ème} ligue régionale avant que le FC Baulmes I accède à la Challenge League. Cas non prévu par l'art. 2 du RJ de l'ASF. Le 22 juillet 2005 le FC Prilly Sports adressait un recours auprès de la Ligue Amateur par l'intermédiaire d'un avocat. Le 5 août 2005, M. Urs Saladin, Président de la Ligue Amateur, accompagné de M. Bernard Carrel, vice président, et de votre serviteur, se rencontrent à Neuchâtel. Résultat des courses, l'art. 2 du RJ de l'ASF comporte quelques ambiguïtés, qui le rendent difficilement applicable.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

Décision : Le FC Baulmes II reste en 2^{ème} ligue, le FC Prilly Sports est repêché. Mais restait un dernier problème à régler. D'après les modalités, si une équipe devait être repêchée, c'est la division des points par le nombre de matches qui fait foi. Donc le CS La Tour-de-Peilz, 11^{ème} du groupe 1 avec 25 points en 22 matches avait donc un coefficient de 1,13 contre 0,72 au FC Prilly Sports. Il était logique et équitable, à trois semaines du championnat, de proposer au CS La Tour-de-Peilz de réintégrer la 2^{ème} ligue. Chose possible puisque les associations peuvent faire des groupes allant de 12 à 14 équipes.

L'ACVF est au service des clubs, notre secrétariat s'efforce de vous satisfaire. Dans le 95 % des échanges téléphoniques tout se passe dans le plus grand respect réciproque. Mais que dire du 5 % de ces présidents, dirigeants ou entraîneurs qui, sous l'emprise de la déception, de la colère en oublie la plus élémentaire politesse.

Que dire de ces présidents qui, lorsque je les ai au téléphone, me disent tout le bien qu'ils pensent de la manière dont l'ACVF gère le championnat mais qui, par le président d'un autre club interposé me font comprendre que l'ACVF fait n'importe quoi, alors Messieurs un peu de franchise, ça n'a jamais fait de mal à personne.

Merci aux vérificateurs des comptes d'avoir encouragé les clubs à faire face à leurs obligations. Il est clair que si un club doit Frs 1'000.—à l'ACVF pour lui, ce n'est pas grave. Mais si les 141 clubs pensent la même chose, c'est Frs 141'000.—qu'il manque à l'ACVF à fin juin. Donc si les factures ne sont pas payées d'ici le vendredi 2 septembre 2005, les journées du Fair-play des 10 et 11 septembre 2005 seront tronquées et sur les convocations il sera noté, matches sous réserve, ainsi que le boycott du club concerné.

Pour terminer cette « annus horribilis » une note positive. Les comptes du 100^{ème} sont bouclés avec encore quelques inconnues. Néanmoins, je peux vous annoncer que le bénéfice de l'exercice se monte à environ Frs 16'000.—et sachant que le match de gala s'est soldé par une perte d'environ Frs 70'000.—on peut se montrer très content. Merci encore à tous les membres de ce comité présidé par M. Fabian Salvi qui, bénévolement, ont consacré des centaines d'heures à cet événement.

17. Divers

Le Président du FC Echichens soutient le Président central concernant le règlement des factures et ce dernier d'ajouter que l'année prochaine la liste des débiteurs au 30.06.2006 sera publiée dans le fascicule envoyé à tous les clubs avant l'assemblée générale, comme le fait déjà l'Association valaisanne.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL

18. Contre-appel

Il n'est pas procédé à un contre-appel.

Le Président achève cette assemblée en souhaitant, au nom de l'ACVF, à tous les invités, une bonne année sportive empreinte de Fair-play et une bonne fin de journée. La parole est laissée à un membre du Stade Nyonnais pour le déroulement de la suite des opérations.

La séance est levée à 11h45.

La secrétaire
S. Huguenin